



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Ministère de l'intérieur**

**Support pédagogique de la formation civique dispensée aux étrangers  
primo-arrivants dans le cadre du CAI**

**MODULE 2**

**« VIVRE ET ACCEDER A L'EMPLOI EN FRANCE »**

# BIENVENUE EN FRANCE

# Formation civique

## Module 2

**VIVRE ET ACCEDER  
A L'EMPLOI EN FRANCE**

# SOMMAIRE

## Préambule

1. Vie quotidienne
2. Accès à la santé
3. Accès à l'éducation et à la scolarité
4. Se loger
5. Vivre en France : un équilibre entre droits et obligations
6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

# PREAMBULE

# Services publics de proximité

Au niveau local, trois collectivités exercent des compétences :

La Commune



Le Département



La Région



# Services publics de proximité

Préfecture	Mairie	Conseil départemental	Conseil régional (formation profes., formation pour adultes...)	Mission locale	Pôle emploi
Pour tout le monde	Pour tout le monde	Pour tout le monde	Pour tout le monde	Avant 26 ans	Pour tout le monde
	Mode de garde des enfants			Définir son projet professionnel	
	Ecole	Collège	Lycée		
	Accompagnement social				
Faciliter son installation / Effectuer ses démarches administratives					

# 1. Vie quotidienne



# 1. Vie quotidienne

## La Mairie : votre premier interlocuteur



### ➤ Au quotidien :

- Démarches administratives,
- Etat-civil,
- Information diverses (livret d'accueil).

# 1. Vie quotidienne

## Ouvrir un compte bancaire

Se présenter à l'agence bancaire de votre choix avec :

- Document d'identité (passeport, titre de séjour),
- Justificatif de domicile (facture de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe, quittance de loyer).

**Un compte peut être individuel  
ou commun (compte-joint).**

# 1. Vie quotidienne

## Permis de conduire non européen

- Echange obligatoire à la préfecture contre un permis français pour pouvoir continuer à conduire sur le territoire français.
- Délai d'échange : 1 an maximum après la date de validation de votre VLS-TS par l'OFII.
- Les justificatifs doivent être rédigés en français ou accompagnés de leur traduction officielle en français.

- [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



# 1. Vie quotidienne

## Passer le permis de conduire français

Si vous ne possédez pas de permis de conduire, vous pouvez vous inscrire à **l'examen de conduite**.

Pour préparer cet examen :

- Conditions d'âge,
- Fournir certains documents,
- S'inscrire dans une auto-école,
- Se présenter en candidat libre.



Pour plus d'informations : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/passer-son-permis>

# 1. Vie quotidienne

## Se déplacer

### Transports publics :

- Collectifs (ticket ou abonnement) : bus, métro, train, tramway, réseau SNCF,
- Individuels (selon les villes) : voitures et vélos en libre-service.



Défaut de titre de transport = amende



### Transports privés :

- Covoiturage,
- Taxi,
- Location de véhicules,
- Compagnies privées de transport (aériennes, routières...).

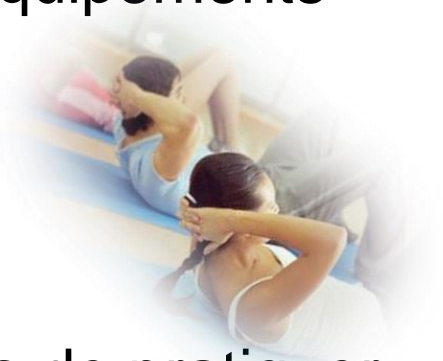


# 1. Vie quotidienne

## Pratiquer une activité physique et sportive

Renseignez-vous auprès de :

- Votre commune (cours collectifs, équipements sportifs)
- Un club sportif près de chez vous
- Votre comité d'entreprise
- Il existe de nombreuses possibilités de pratiquer un sport gratuitement ou à des tarifs réduits.



# 1. Vie quotidienne

## Pratiquer une activité culturelle

### **Les bibliothèques et médiathèques :**

- ✓ Fréquentation libre et gratuite,
- ✓ Prêt de livres, revues, cd ou dvd,
- ✓ Choix d'animations (spectacles, lectures, expositions etc.).



### **L'office du tourisme et la mairie :**

- ✓ Informations pour découvrir votre ville et ses environs,
- ✓ Liste des événements et animations locales et nationales.

### **Exemples de manifestations populaires et ouvertes à tous :**

- ✓ La nuit des musées, la fête de la musique, les journées du patrimoine...

# 1. Vie quotidienne

## L'engagement associatif

Si vous souhaitez vous investir dans **une association** en tant que bénévole ou créer votre association, adressez vous à votre mairie.



Pour identifier des organismes et connaître leurs besoins :

- France Bénévolat : listes d'associations, conseils, documentation sur le bénévolat ( [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org) ).
- Espace Bénévolat : 4000 actions de bénévolat dans toute la France ( [www.espacebenevolat.org](http://www.espacebenevolat.org) ).



# 1. Vie quotidienne

## L'accès au droit



**Le défenseur des droits : 09 69 39 00 00**

- Vous estimez que vos droits ou ceux de votre famille ne sont pas respectés,
- Vous êtes victime de discrimination (accès au travail, logement...),
- Vous avez un litige avec l'administration.

**Les permanences/ points d'accès au droit : Renseignez-vous auprès de votre mairie.**

- Vous avez un litige en droit de la famille,
  - Vous avez un litige avec votre employeur ou votre bailleur,
  - Vous rencontrez un litige dans un cadre commercial,
  - Vous avez été victime d'une agression...
- Permanences gratuites (avocats, juristes, assistantes sociales, psychologues)

# 1. Vie quotidienne

## Les numéros d'urgence

### SANTÉ

- Samu (Service d'aide médicale urgente) : **15**
- Pompiers : **18**
- Samu social : **115**
- Centre antipoison (Paris) : **01 40 05 48 48**
- Sida info service : **0 800 840 800**
- Cancer info service : **0 810 810 821**
- Info IVG (interruption volontaire de grossesse) : **0800 202 205**
- Pharmacies de garde : **[www.pharmaciesdegarde.com](http://www.pharmaciesdegarde.com)**



En cas de problème de santé, priorité au médecin traitant (les urgences en dernier recours)

### JEUNES

- Enfants disparus : **116 000**
- Jeunes Violence Ecoute : **0808 807 700**
- Stop harcèlement : **0808 807 010**
- Net écoute : **0800 20 000**

### POLICE : 17

**FEMMES victimes de violences : 39 19**

## 2. Accès à la santé

## 2. Accès à la santé

Le système de santé est un service public qui doit être utilisé à bon escient.

Ce système permet de bénéficier de soins, de dépistages et d'actes de prévention.

Le recours aux médicaments génériques ainsi qu'aux médecins généralistes de proximité doit être privilégié.

## 2. Accès à la santé

- La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) :
  - Carte vitale
  - Médecin traitant : le parcours de soins
  
- La mutuelle
- La Protection universelle maladie (PUMA)
- La Protection maternelle et infantile (PMI)

## 2. Accès à la santé

**Pour toute question relative à  
votre assurance-maladie**

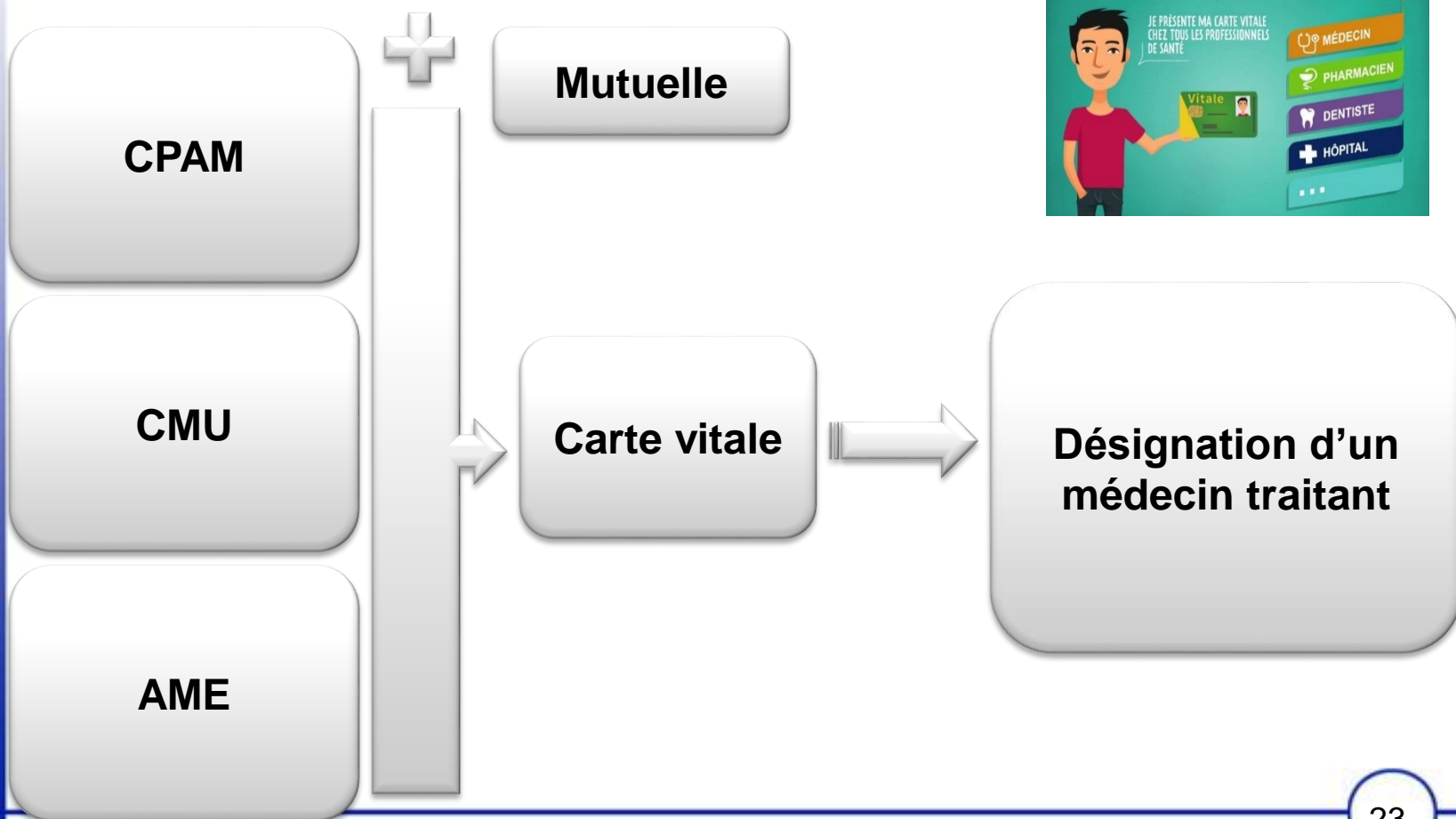
(compte personnel, formulaires, annuaire des  
professionnels de santé près de chez vous...) :

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)



## 2. Accès à la santé

### Schéma de l'assurance-maladie



## 2. Accès à la santé

CPAM

PUMA



### Affiliation obligatoire à la sécurité sociale

- Inscription auprès de la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)** du département du domicile



*N'oubliez pas de  
l'actualiser  
chaque année !*

- Délivrance de la **carte Vitale** (peut être utilisée à la pharmacie, chez le médecin, au laboratoire médical etc...)



## 2. Accès à la santé



### Parcours de soins



#### ① Parcours de soins coordonnés

- Vous avez déclaré un médecin traitant auprès de votre caisse d'Assurance Maladie.
  - Vous le consultez en premier en cas de problème de santé.
  - Si nécessaire, il vous oriente vers un autre médecin.
- ▶ Vous êtes remboursé normalement.

#### ② Hors parcours de soins coordonnés

- Vous n'avez pas déclaré un médecin traitant auprès de votre caisse d'Assurance Maladie,  
Ou
  - Vous consultez directement un autre médecin ou un spécialiste.
- ▶ Vous êtes moins bien remboursé.

## 2. Accès à la santé

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire **une mutuelle** (ou complémentaire santé) pour faire face aux dépenses qui restent à votre charge, que celles-ci soient liées à une maladie, un accident ou une maternité.

N'hésitez pas à comparer  
les tarifs et prestations  
offertes !



## 2. Accès à la santé

Selon vos ressources et si vous ne bénéficiez pas d'une protection sociale auprès de la CPAM, il vous est possible de demander la **Protection universelle maladie (PUMA)**.

La PUMA vous permettra :

- Un rattachement à la sécurité sociale,
- D'être couvert à 100 %, sans avance de frais, pour la plus grande partie de vos dépenses de santé.



L'affiliation à la PUMA de base n'est pas automatique : vous devez en faire la demande.

Plus d'informations sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

## 2. Accès à la santé

### Centres de Protection maternelle et infantile (PMI)

#### **Femmes enceintes :**

- Permanence de sages-femmes,
- Ateliers et activités collectives : préparation à la naissance, groupes d'échanges futurs parents, accompagnement à l'allaitement, éveil du tout-petit, massage du bébé, nutrition, lecture.

#### **Nouveau-nés :**

- Equipe pluridisciplinaire (médecin, infirmière-puéricultrice, sage-femme, auxiliaire de puériculture, psychologue, psychomotricien...),
- Conseils de puériculture,
- Consultations médicales,
- Activités collectives de soutien à la parentalité et d'éveil de l'enfant.

Pour en savoir plus : [www.allopmi.fr](http://www.allopmi.fr)

# 3. Accès à l'éducation et à la scolarité

### 3. Accès à l'Education et à la scolarité

En France, l'Ecole publique est **laïque** et **gratuite**.

**L'instruction est obligatoire** pour tous les enfants (filles et garçons) entre 6 et 16 ans.

Elle permet l'égalité des chances.

### 3. Accès à l'Education et à la scolarité

- La petite enfance : les modes de gardes
- L'école primaire
- L'enseignement secondaire
- Les Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

## 3. Accès à l'Éducation et à la scolarité

### La petite enfance : les différents modes de garde

⇒ **Avant 3 ans**



#### 1. Accueil dans une structure collective

(Crèche collective, halte-garderie, jardin d'enfants, structure multi-accueil)

##### **CRECHE COLLECTIVE :**

- Équipe de professionnels qualifiés
- Accueil d'enfants de 2 mois ½ à 3 ans
- À temps plein/ temps partiel
- Se renseigner auprès de la mairie dès la grossesse pour une inscription.

##### **HALTE GARDERIE :**

- Équipe de professionnels qualifiés
- Accueil d'enfants de - 6 ans
- Quelques heures à 2 jours par semaine
- Permet aux parents de se libérer pour des activités personnelles ou sociales.



## 3. Accès à l'Education et à la scolarité

### La petite enfance : les différents modes de garde

⇒ **Avant 3 ans**

#### 2. Accueil dans une structure individuelle

##### CRECHE FAMILIALE :

- Assistante maternelle
- A son domicile
- Employée par la crèche de secteur
- Possibilité de garder plusieurs enfants

##### ASSISTANTE MATERNELLE :

- Doit être agréée par le Conseil départemental
- Garde à domicile
- Employée par les parents
- Possibilité de garder plusieurs enfants.

Plus d'informations sur [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

## 3. Accès à l'Éducation et à la scolarité

### La petite enfance

⇒ **Après 6 ans**

**Votre enfant est scolarisé et peut être gardé après la classe**



**Centre de  
loisirs**



**Garderie**



**Etude**

# 3. Accès à l'Éducation et à la scolarité



Pilotage du système éducatif français (+ 65 000 établissements scolaires publics et privés : écoles, collèges et lycées)



## Etablissements publics

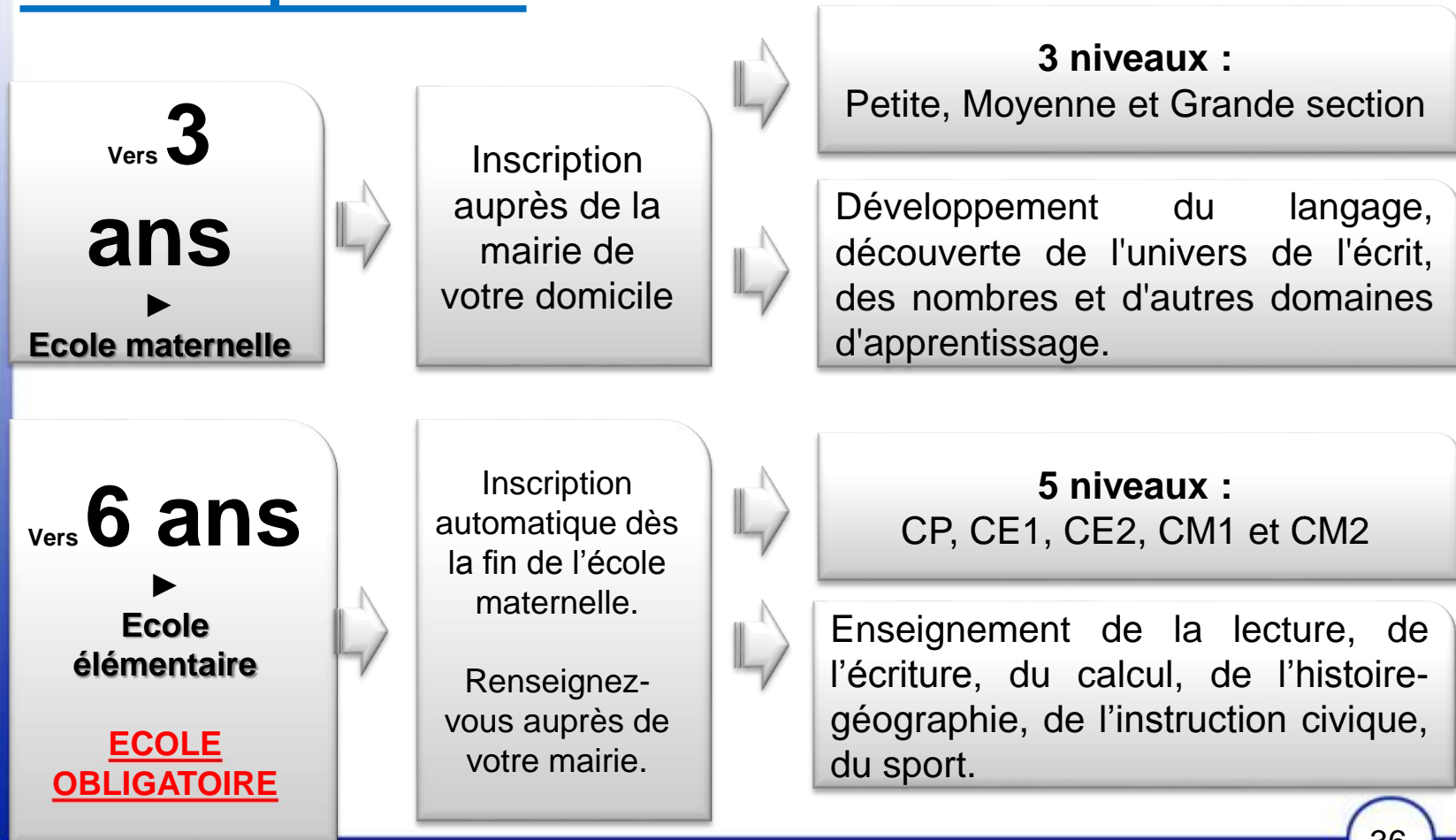
- Accueillent 86,7 % des élèves scolarisés
- Gratuits
- Prêt de manuels scolaires (collège)
- Octroi de bourses aux élèves (sous conditions)

## Etablissements privés sous contrat

- Payants
- Signent un contrat avec l'Etat
- Bénéficient de subventions publiques
- Octroient des bourses aux élèves (sous conditions)
- Enseignent le même programme que les établissements publics
- Préparation des élèves aux examens officiels (diplômes délivrés par l'Etat)

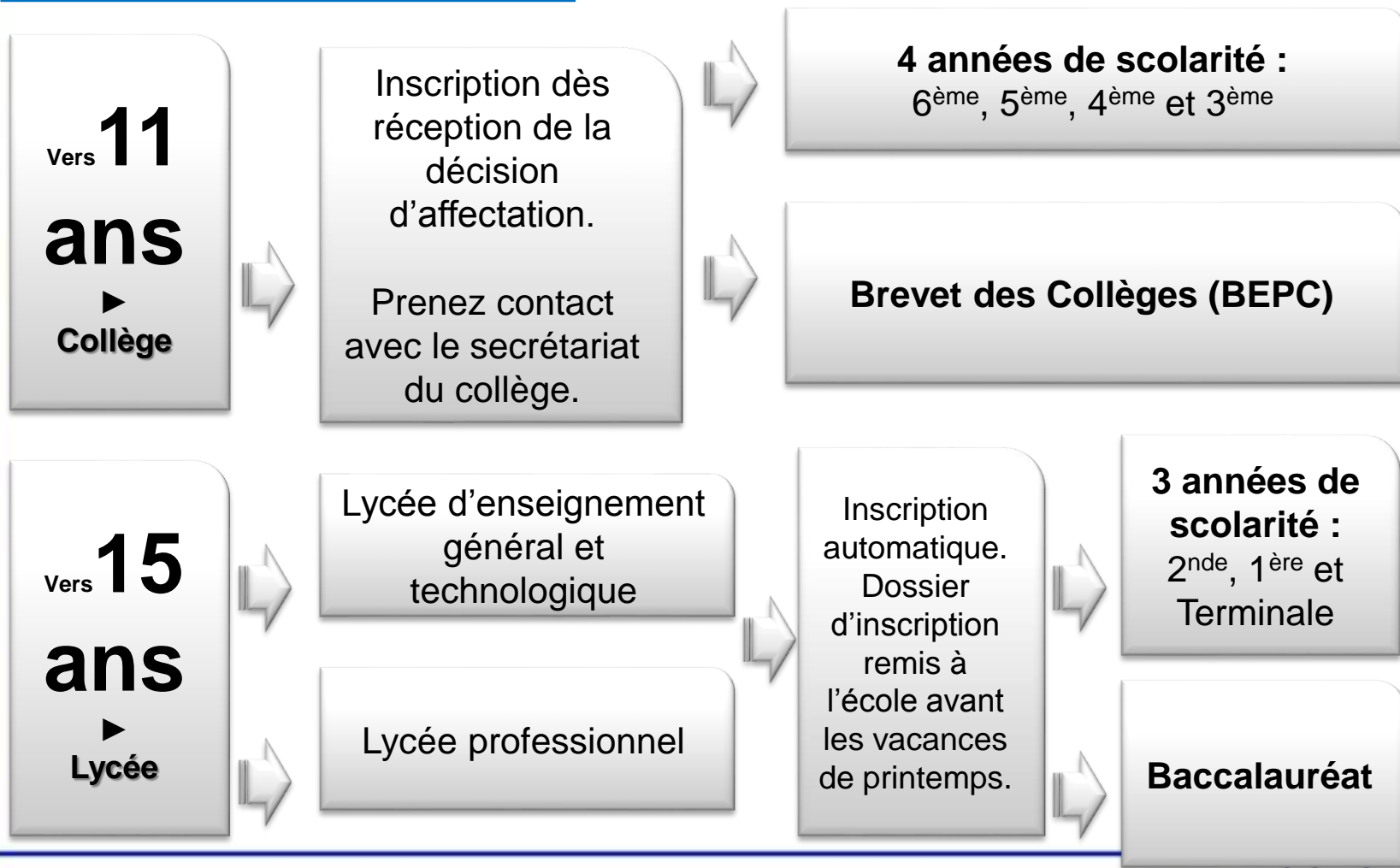
# 3. Accès à l'Éducation et à la scolarité

## L'école primaire



# 3. Accès à l'Éducation et à la scolarité

## L'école secondaire



### 3. Accès à l'Éducation et à la scolarité

#### L'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) :

- Votre enfant a été très peu ou pas scolarisé dans votre pays d'origine
- Votre enfant a été scolarisé mais ne parle pas français

L'UPE2A permet d'apprendre le français et d'acquérir les connaissances de base.

Pour en savoir plus: <http://www.casnav78.ac-versailles.fr/index.php/upe2a-eleves-allophones-arrivants.html>

## 3. Accès à l'Éducation et à la scolarité

### Inscription en cours d'année :

#### **Ecole maternelle**

Inscription toute l'année auprès de la mairie de votre domicile

#### **Ecole élémentaire**

Inscription toute l'année, auprès de la mairie de votre domicile

#### **Collège et lycée**

- Inscription directement auprès du collège ou du lycée du secteur.

Si l'établissement est complet, prendre contact avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du lieu de résidence qui se chargera de l'affectation de votre enfant

- UPE2A : Aide du CASNAV de l'académie dont vous dépendez dans vos démarches d'inscription

## 4. Se loger



## 4. Se loger

Les deux principales modalités d'accès au logement sont la location dans le parc social ou le parc privé, et l'accès à la propriété.

Avoir un logement, c'est avoir des droits et des obligations.

C'est aussi avoir de bonnes relations de voisinage et respecter le « vivre ensemble ».

## 4. Se loger

- Comment trouver un logement
  
- L'installation
  - Coût du loyer
  - APL

## 4. Se loger

**Pour louer un logement**, contactez :

- Bailleurs privés (agences immobilières, particuliers, internet...),
- Employeur (1 % patronal),
- Mairie, préfecture ou bailleur social (organismes HLM).

**Pour être locataire :**

- Avoir des ressources stables,
- Avoir un garant (une personne ou un organisme type Locapass qui se porte caution pour vous),
- Verser un dépôt de garantie (environ un mois de loyer) au propriétaire,
- Verser un mois de loyer d'avance au propriétaire.



## 4. Se loger



### Obtenir un logement social :

- Concerne les ménages dont les revenus ne dépassent pas un certain seuil.
- La demande se fait en ligne <http://www.territoires.gouv.fr/les-demarches-pour-acceder-a-un-logement-social>.
- Une fois la demande enregistrée, un **numéro unique départemental** vous est attribué.



L'enregistrement de la demande ne vaut pas attribution d'un logement.

- L'attribution d'un logement social se décide dans une commission où siègent un bailleur social, la mairie, un collecteur du 1 % logement ou un service de l'État.

## 4. Se loger

**Le coût du logement** varie selon :

- la taille du logement, son état général,
- la localisation (en centre ville, périphérie etc.),
- la proximité des services et des moyens de transports

Pièces/surface	Paris	Banlieue	Lille	Nice
1/ 35 m <sup>2</sup>	1000€	800€	490€	595€
2/60 m <sup>2</sup>	1800€	1200€	840€	1020€
3/80 m <sup>2</sup>	2400€	1600€	1120€	1360€

*Loyer total moyen par mois en € - Source : ec.europa.eu/euros(juin 2014)*

Vous pouvez, sous réserve de certains critères, bénéficier d'une **aide au logement** versée par les caisses d'allocations familiales (CAF).

<https://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/logement-et-cadre-de-vie/les-aides-au-logement-0>

## 4. Se loger

### Droits et obligations :

#### LE BAILLEUR

- Le contrat de location (ou bail) est un document écrit qui mentionne :
  - Nom et adresse du propriétaire
  - Durée de la location ;
  - Date d'entrée dans le logement
  - Description du logement ;
  - Montant du loyer et des charges ;
  - Conditions de résiliation...
- Faire l'état des lieux à l'entrée et à la sortie du logement ;
- Louer un logement décent ;
- Entretien du logement ;
- Transmettre une quittance de loyer gratuitement.

#### LE LOCATAIRE

- Payer son loyer et les charges en début de mois ;
- Souscrire une assurance habitation obligatoire ;
- Payer la taxe d'habitation chaque année ;
- Entretien du logement ;
- Respecter les parties communes.

## 4. Se loger

Pour devenir **propriétaire** en France, rendez-vous sur le site :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N23245.xhtml>

Avant de louer ou acheter un bien immobilier, renseignez-vous sur les impôts, les charges de copropriété, les coûts des travaux éventuels...

Pour en savoir plus, contactez :

- l'ANAH : <http://www.anah.fr>
- l'ANIL/ADIL : <http://www.anil.org/connaitre-lanil-et-les-adil>

# 5. Vivre en France : un équilibre entre droits et obligations

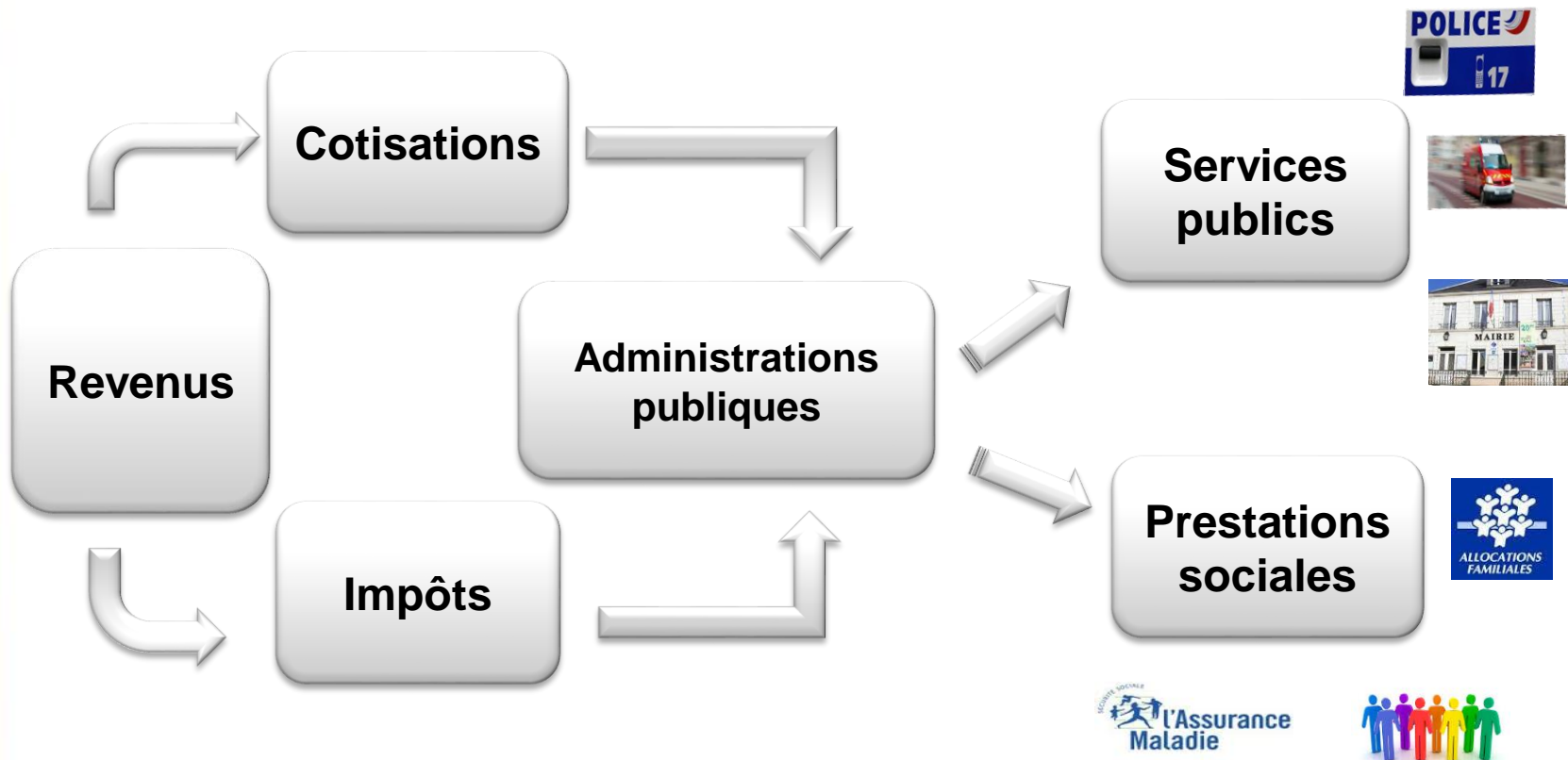


## 5. Vivre en France : un équilibre entre droits et obligations

Les droits et obligations sont liés  
notamment au système de  
redistribution des cotisations  
sociales et des impôts.

# 5. Vivre en France : un équilibre entre droits et obligations

## Les mécanismes de redistribution de l'Etat



# 5. Vivre en France : un équilibre entre droits et obligations

## Les mécanismes de redistribution de l'Etat

L'Etat décline de grandes **politiques publiques**, avec la contribution éventuelle des collectivités locales :

- ❖ la santé
- ❖ la solidarité
- ❖ la famille
- ❖ l'éducation
- ❖ l'emploi et la formation professionnelle
- ❖ le logement
- ❖ la justice
- ❖ la sécurité

Ces politiques publiques permettent d'organiser la vie en société autour de projets collectifs et partagés.

# 5. Vivre en France : un équilibre entre droits et obligations

**L'impôt** est un prélèvement obligatoire sur le revenu.

Il est progressif : plus les revenus sont importants, plus la part qui est prélevée sous forme d'impôts est importante.



# 5. Vivre en France : un équilibre entre droits et obligations

## Prestations sociales :

- Sous conditions de ressources et selon la composition familiale,
- Versement par les caisses d'allocation familiales (CAF),
- 4 domaines :
  - **Petite enfance** (prestation d'accueil du jeune enfant et allocations familiales à partir du 2<sup>ème</sup> enfant),
  - **Enfance et de la jeunesse** (allocation journalière de présence parentale, carte famille nombreuse...),
  - **Solidarité et de l'insertion** (revenu de solidarité active, allocation aux adultes handicapés...),
  - **Logement et du cadre de vie** (aide au logement, prime de déménagement ...).



# 5. Vivre en France : un équilibre entre droits et obligations

## Assurances obligatoires :

➤ Des assurances sont requises dans différents aspects de votre vie quotidienne. Ces assurances sont payantes.

- **Assurance habitation** : pour tout locataire ou propriétaire, elle assure vos biens immobiliers et mobiliers en cas d'incendie, dégât des eaux...



- **Assurance automobile** : pour tout propriétaire d'un véhicule (voiture, 2 ou 3 roues), elle concerne les dommages causés ou subis du fait d'un véhicule terrestre à moteur.

- **Assurance de responsabilité civile** : pour tout individu, elle correspond à l'obligation de réparer les dommages causés à une autre personne du fait, par exemple, d'une imprudence.

# TESTONS-NOUS



- ▶ Je peux ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de mon conjoint.
- ▶ Je dois avoir la nationalité française pour m'investir dans une association
- ▶ Je peux conduire en France avec le permis obtenu à l'étranger
- ▶ Je peux choisir mon médecin traitant
- ▶ Je peux prêter ma carte vitale à mon frère ou à ma sœur
- ▶ Tous mes soins peuvent être remboursés par la Sécurité sociale
- ▶ L'école est obligatoire jusqu'à 16 ans
- ▶ Le contrat de location ou bail peut être oral
- ▶ Le paiement de l'impôt est obligatoire





Pause déjeuner



## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

L'emploi est un facteur majeur d'intégration qui permet l'autonomie économique et facilite l'insertion.

Valorisez vos atouts pour réussir votre projet professionnel en France.

## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

### Définition et identification d'un projet professionnel

#### *Comment ?*

- En vous appuyant sur vos expériences personnelles et professionnelles, vos compétences, votre motivation et vos réseaux,
- En demandant la reconnaissance de vos diplômes acquis à l'étranger,
- En développant de nouvelles compétences par le biais de la formation,
- En bénéficiant d'un accompagnement réalisé par des professionnels de l'emploi.

## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

### Définition et identification d'un projet professionnel

#### **La Validation des acquis et de l'expérience (VAE) :**

- Pour toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité et son niveau de formation, qui justifie d'au moins trois ans d'expérience en rapport direct avec la certification visée,
- Cette certification, délivrée sous la forme d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle, doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Consultez : [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

### Définition et identification d'un projet professionnel

#### Centre **ENIC-NARIC France**

(centre français d'information sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes) :

- Etablit des attestations de comparabilité (correspondance entre un diplôme, des études, une formation obtenus à l'étranger et un niveau de diplôme français).
- Informe sur les procédures à suivre pour exercer une profession réglementée.
- Cette prestation est payante  
(**démarches et coût** : [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)).

Centre international  
d'études pédagogiques



## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

### Définition et identification d'un projet professionnel

#### LA FORMATION :

- L'accès à la formation est possible tout au long de la vie professionnelle.
- Pour être efficace et faciliter votre retour à l'emploi, la formation doit correspondre aux **besoins en compétences des entreprises** et être cohérente avec votre projet professionnel.
- Les jeunes de moins de **26 ans** peuvent bénéficier d'un **contrat d'apprentissage** : l'apprenti est à la fois salarié d'une entreprise et élève dans un centre de formation (CFA) ou un lycée professionnel.

## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

### Définition et identification d'un projet professionnel

*Avec QUI ?*



- **Pôle emploi** est le service qui accueille, informe, oriente et accompagne les personnes dans leur recherche d'emploi.

→ Comment s'inscrire ? [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

- **Les Missions locales** s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans et les accompagnent dans leur insertion sociale et professionnelle.

→ Comment s'inscrire ? [www.mission-locale.fr](http://www.mission-locale.fr)



## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

### Définition et identification d'un projet professionnel

**Pour déterminer votre projet professionnel, contactez votre conseiller Pôle emploi ou de la Mission locale :**

**~~Moi je veux du travail, je peux tout faire~~**

- Etablir ses compétences, valoriser ses savoir-faire, évaluer la transférabilité de ses expériences,
- Se former pour acquérir de nouvelles connaissances et développer des compétences,
- S'orienter vers une recherche d'emploi ou la création d'activité.



## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

### Choix d'un secteur d'activité

Les 10 métiers qui recruteront le plus entre 2012 et 2022 \*

#### Services aux particuliers et aux collectivités :

- ▶ Aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine (H/F)
- ▶ Aides à domicile et aides ménagères (H/F)



#### Santé, action sociale, culturelle et sportive :

- ▶ Professionnels de l'animation socioculturelle (H/F)
- ▶ Aides-soignants/ Infirmiers (H/F)



## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

### Choix d'un secteur d'activité

#### Gestion, administration des entreprises:

- ▶ Cadres de la banque et des assurances (H/F)



- ▶ Ingénieurs (H/F)



#### Hôtellerie, restauration, alimentation :

- ▶ Serveurs-serveuses de cafés, restaurants (H/F)



- ▶ Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires (H/F)



## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

### Choix d'un secteur d'activité

#### Informatique et commerce:

- ▶ Ingénieurs informatique (H/F)
- ▶ cadres commerciaux (H/F)



#### Agriculture, artisanat, BTP:

- ▶ Agriculteurs salariés, ouvriers agricoles(H/F)
- ▶ BTP (H/F)
- ▶ Artisans (H/F)



# 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

## Choix d'un secteur d'activité

### Le travail en intérim

N'hésitez pas à contacter pour toutes questions relatives :

- ▶ à la protection sociale  
Réunica  
tél. 01 41 05 25 25 - [www.reunica.com](http://www.reunica.com)
- ▶ aux avantages sociaux  
Fastt  
tél. 0800 28 08 28 - [www.fastt.org](http://www.fastt.org)
- ▶ à la formation professionnelle  
FAF:TT  
tél. 01 73 78 13 30 - [www.faf:tt.fr](http://www.faf:tt.fr)

La liste des agences d'intérim adhérentes à Prism'emploi est disponible sur le site internet :  
[www.prismemploi.eu](http://www.prismemploi.eu)



**Vous êtes à la recherche d'un emploi ?  
Pensez intérim !**



#### N'hésitez pas à vous présenter à l'agence d'intérim la plus proche de chez vous.

Munissez-vous de votre curriculum vitae et de votre titre de séjour. Après examen de votre dossier, votre agence d'intérim pourra vous proposer :

- ▶ un contrat d'intérim,
- ▶ un contrat à durée indéterminée intérimaire (CDI intérimaire),
- ▶ un contrat à durée indéterminée (CDI),
- ▶ ou un contrat à durée déterminée (CDD).

correspondant aux besoins en compétences d'une de ses entreprises clientes.

#### S'il s'agit d'un CDI ou d'un CDD dans l'entreprise cliente.

Votre employeur est l'entreprise qui vous recrute et chez qui vous allez travailler. Que vous soyez embauché en CDI ou en CDD, vous bénéficiez des mêmes droits et avantages que les salariés de l'entreprise qui vous a recruté.

#### S'il s'agit d'un contrat d'intérim ou d'un CDI intérimaire.

Votre employeur est l'agence d'intérim et non l'entreprise chez qui vous allez travailler pendant la durée de votre mission.

#### En tant qu'intérimaire, vous bénéficiez d'un statut social protecteur :

##### Prévoyance

Vous avez accès à un régime d'indemnisation complémentaire au régime de la Sécurité sociale pour les risques maladie, invalidité, accidents du travail, maternité.

##### Avantages sociaux\*

Vous avez accès à une mutuelle, à des aides au logement locatif, à des services de location de deux roues à tarif réduit, à des solutions d'urgence pour la garde de vos enfants, à un service d'information et d'action sociale...

##### Formation professionnelle

Différentes actions de formation peuvent vous être proposées.

##### Retraite

Vous cotisez à la retraite complémentaire non cadre ou cadre et acquérez des droits.

\* Des conditions d'ancienneté dans l'intérim sont requises pour bénéficier de certains de ces dispositifs.

## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

### Mobilisation d'outils

Pour préparer et passer un entretien d'embauche, il est nécessaire de se munir d'outils :

- CV
- Lettre de motivation
- Adresse mail
- Téléphone
- Réseaux sociaux...



# 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

## Mobilisation d'outils

### Michel MARTIN

320 avenue de la Liberté apt 7B  
75000 Paris  
France  
michel.martin@primocv.com  
01 00 00 00 00  
06 00 00 00 00  
www.mon-site.com



#### Chef de projet internet / multimédia

#### DOMAINES DE COMPÉTENCES

- **Création 3D**  
Concept, artwork | Character design | Modélisation | Texturing
- **Web Design**  
XHTML / CSS : Dreamweaver | Flash
- **Graphisme**  
Identité visuelle : création de logotypes  
Création graphique : Illustrator  
Mise en Pages édition : Quark
- **Vidéos**  
Montage : Première  
Direction artistique | Story-board  
Animation, effets spéciaux : After effect, 3d Max
- **Photographie numérique**  
Retouche d'image : Photoshop

#### PRINCIPALES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

- août 2009 - juillet 2011  
**Chef de projet - Agence Combo**  
Gestion de Projet | Réalisation de CD-ROM multimédias  
Plaquettes institutionnelles
- décembre 2003 - mai 2009  
**Infographiste - Groupe Danone**  
Réalisation de la campagne de promotion internet, réalisation de multiples sites et supports de communication pour les lieux de vente
- juin 2002 - juillet 2002  
**Graphiste vidéo - Miso Games**  
Réalisation de films en images de synthèse | Animation, modélisation 3D
- août 2001 - décembre 2001  
**Graphiste - Agence Sapristi - Paris**  
Création de sites internet | Réalisation de CD-ROM multimédias

#### FORMATION

- 1999 - 2000  
**École des beaux arts de Dijon**
- 1998 - 1999  
**Baccalauréat arts plastiques**  
Lycée Jean Moulin - Toulon

#### CENTRES D'INTÉRÊT

- **Modélisme**  
Je participe régulièrement à des salons de modélisme à travers l'Europe en tant que membre de l'Association française des amateurs de modèles réduits.

Christophe Durand  
15 rue du Port  
75012 Paris  
01 40 04 04 04  
[pierredurand@yahoo.fr](mailto:pierredurand@yahoo.fr)

Paris, le 15 janvier 2003

A l'attention de M. Dupont  
Direction des Ressources Humaines

Objet : Candidature Chef de travaux - réf.15268

Monsieur,

Suite à l'offre d'emploi parue sur le site Batiactuemploi, je me permets de venir vers vous car celle-ci a suscité mon intérêt.  
Après avoir passé 5 ans en tant que Chef de projet dans le secteur de la construction et de l'immobilier, j'ai été amené à suivre une formation complémentaire axée sur l'urbanisme, qui me confère aujourd'hui une double compétence.  
En effet, votre entreprise est spécialisée dans le domaine de l'urbanisme, ce qui pour moi, pourrait être une réelle opportunité.

De plus, j'ai acquis diverses compétences comme la gestion de projet, le management d'équipes ou encore la conduite de travaux, ce qui m'a permis d'apprendre la rigueur, l'autonomie et la gestion de crises dans diverses situations.  
De nature dynamique, je souhaite évoluer vers un poste de chef de travaux et je désire mettre mes qualités et motivations au service de votre entreprise.

En espérant que ma candidature retiendra votre attention, je reste à votre disposition pour un entretien de motivation.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

CD

## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

### Procédure de recrutement

Préparer et réussir son entretien d'embauche

➤ **Savoir-être** :

- Venir à l'heure et seul-e,
- Avoir une tenue correcte,
- Serrer la main pour saluer,
- Regarder son interlocuteur et utiliser le vouvoiement.

➤ **Savoir-faire** :

- S'être renseigné-e sur l'entreprise, la fiche de poste et le métier,
- Savoir présenter son parcours,
- Valoriser son parcours personnel, ses compétences, ses acquis,
- Pouvoir préciser sa disponibilité et sa mobilité géographique.

## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

### Procédure de recrutement

#### Le contrat de travail

- **Obligatoire** dès qu'une personne âgée de 16 ans s'engage à travailler, moyennant rémunération, pour le compte d'un employeur.
- **Par principe, il doit être écrit.** Seul le contrat à durée indéterminée (CDI) à temps complet peut être non-écrit. Il est dit verbal ou tacite.
- Il entraîne des **obligations** pour le salarié et pour l'employeur.
- **Aucune clause discriminatoire** ne peut y figurer.

#### **CONTENU :**

- La durée : déterminée, indéterminée, temporaire,
- La définition du poste,
- Le lieu et les horaires de travail,
- Le salaire brut,
- Les avantages éventuels,
- La durée de la période d'essai.



## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité


### Procédure de recrutement

#### La fiche de paie

**Obligation de l'employeur :**  
remettre un bulletin de paie.

**Obligation du salarié :**  
conserver les bulletins de paie sans  
limite de temps.

**Le salaire ne peut être inférieur au  
SMIC horaire**  
(salaire minimum interprofessionnel de  
croissance)

**BULLETIN DE PAIE** CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE 

MOIS 1

N° SÉCURITÉ SOCIALE ASSURÉ <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">20</span>	N° MATRICULE <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">21</span>
GRADE <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">22</span>	INDICE MAJORE <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">23</span>
DOMICILIATION BANQUE/CADE POSTALE <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">24</span>	
ÉTABLISSEMENT <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">25</span>	QUICHET <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">26</span>
N° DE COMPTA. <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">27</span>	VR <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">28</span>
COMPTABLE ASSIGNATAIRE <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">29</span>	AGENT COMPTABLE <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">30</span>

DATE GRAVÉ	LIBELLE	TAUX DU MONTREUR	BASE	A PAYER	A DÉDUIRE	COTISATIONS PATRONALES
<span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">5</span>	<span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">6</span>	<span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">7</span>	<span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">8</span>	<span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">9</span>	<span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">10</span>	<span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">11</span>
a) Désignation des éléments constitués de la rémunération						
b) Brut imposable						
c) Net imposable						
d) Net à ordonnancer						
INFORMATIONS - MESSAGES <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">12</span>				TOTALS		
				NET A PAYER <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">13</span>		<span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">14</span>
				NET A PAYER <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">15</span>		
BRUT IMPOSABLE <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">16</span>	NET A DÉCLARER <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">17</span>	AVANTAGES EN NATURE <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">18</span>	NOMBRE D'HEURES <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">19</span>	N° SIRET D'ÉTABLISSEMENT <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">20</span>	N° SIRET N° URSSAF <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">21</span>	

## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

### Liberté syndicale

FORCE  
OUVRIÈRE **FO**



**cgt**  
Confédération Générale du Travail



**Cfdt**  
des choix, des actes

**Le syndicat défend les droits et les intérêts des salariés.**

- ① **Vous êtes libre d'adhérer ou non à un syndicat,**
- ② **Tout étranger de plus de 18 ans peut assumer des responsabilités au sein d'un syndicat,**
- ③ **Vous pouvez être délégué du personnel.**

## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

### Conseil des Prud'Hommes

#### **Le Conseil de Prud'hommes :**

- ① Règle les litiges individuels liés à votre contrat de travail,
- ② Est compétent celui situé dans le ressort duquel se trouve l'établissement où est effectué le travail,
- ③ Vous pouvez être assisté d'un avocat pendant la procédure.

→ Consultez : [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)



# Connaissez-vous bien votre région ?



**Savez-vous quels  
sont les métiers qui  
recrutent ?**

## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

### Création d'activité

- La création et la reprise d'entreprise en France s'adressent aux femmes et aux hommes de toute origine et de toute nationalité
- Les migrants représentent 5,4% de la population active
- 7,3% des entreprises sont créées par des migrants

*\*Chiffres de l'Agence pour la création d'Entreprise-2014*

## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

### Création d'activité

- Vous êtes dispensé d'accomplir des formalités en préfecture si vous êtes titulaire d'une carte de résident.
  
- Certaines professions sont réglementées :
  - ✓ Pour les exercer, il faut justifier d'un diplôme reconnu par l'Etat ou d'une carte professionnelle, d'une licence, d'un agrément administratif ou d'une expérience professionnelle minimale.
  - ✓ Certaines activités ne peuvent être exercées que par des personnes de nationalité française.

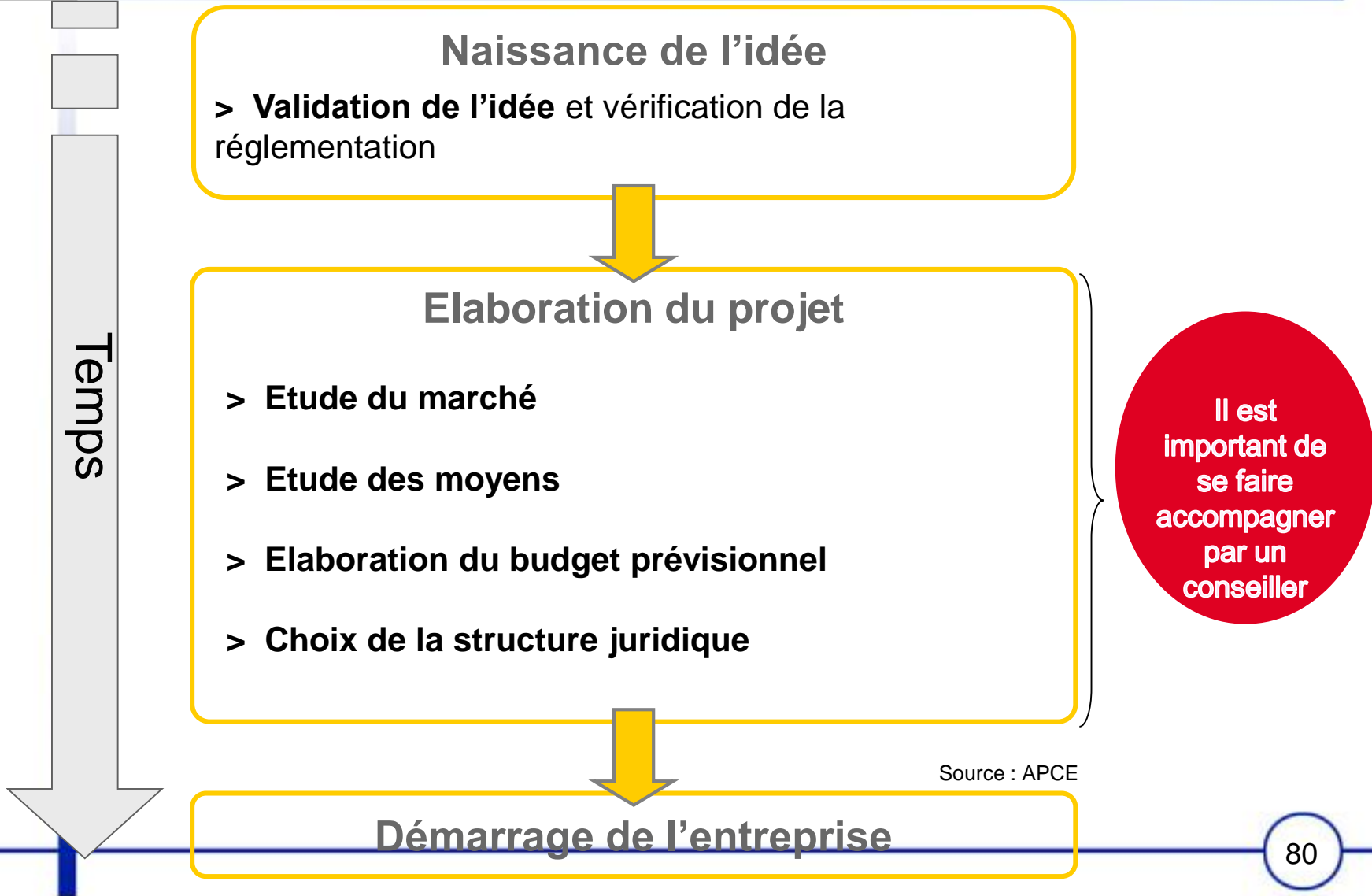
## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité

### Création d'activité

**Pour mener à bien votre projet, il faut :**

- Bien le préparer** : Où trouver l'idée (idée nouvelle, connue ?) Que vais-je vendre et à qui ? Quels sont les besoins des clients ? Quid de la concurrence, des fournisseurs, des us et coutumes ? Sous quelle forme juridique ? Etc...
- Etre accompagné par des organismes** type Pôle Emploi, l'Agence pour la création d'entreprise (APCE), les Chambres consulaires, les Chambres de commerce et d'industrie (CCI)...

## 6. Accès à l'emploi et à la création d'activité





# TESTONS-NOUS



◆ Mon employeur est tenu de me remettre une fiche de paie tous les mois.

- ◆ Je dois éviter de parler de mon expérience professionnelle à l'étranger lors d'un entretien d'embauche.
- ◆ Toute activité salariée doit être déclarée.
- ◆ Je dois avoir un contrat de travail écrit.
- ◆ Sur le bulletin de paie est obligatoirement indiqué :
  - le montant des charges sociales,
  - le mode de paiement,
  - le lieu de naissance,
  - votre adresse.
- ◆ Les étrangers n'ont pas le droit de créer une entreprise.
- ◆ Seuls les Français ont le droit de se syndiquer.



# Tour de table final

Et moi,  
à l'issue de la formation,  
je m'engage à :